

COMMENT FAVORISER L'ALLAITEMENT CHEZ
LES « NOUNOUS » ESSONNIENNES EN 2007



« L'enfant au sein » Pierre-Auguste Renoir, 1886, Éditions de la Martinière

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION 2007-2008 AU CREFAM
PREPARATION A LA PRATIQUE DE CONSULTANTE EN
LACTATION ET A L'EXAMEN INTERNATIONAL IBCLC
MARIE-THERESE GILLET

Remerciements

Je remercie ma formatrice du CREFAM Laure Marchand-Lucas pour ses suggestions et ses encouragements, Odile Bejeau mon directeur de mémoire pour son éclairage, son soutien et sa valorisation au quotidien.

Une attention toute particulière aux assistantes maternelles qui se sont mobilisées pour constituer le groupe-témoin, merci à Claire Audebert, Sophie Belluz, Thérèse Bonaz, Katia Gimonnet, Séverine Pelletier et Bernadette Villiers responsable du RAM.

Enfin un grand merci à mes filles pour leurs encouragements et à mon homme pour son soutien et son aide dans l'élaboration du mémoire.

Sommaire

I Introduction.

II Les orientations de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile (DPMI) de l'Essonne 2006-2010 avec sa politique en matière d'allaitement.

III Les objectifs du Programme national nutrition santé (PNNS) 2005-2010.

IV Les dispositions légales concernant la profession d'assistante maternelle et la formation obligatoire.

V Allaitement et travail : qu'en disent les publications aujourd'hui ?

VI Méthode de constitution et de recueil des témoignages du groupe-témoin.

Difficultés repérées et solutions dégagées par les professionnelles elles-mêmes.

VII Analyse-Discussion.

VIII Actions proposées :

- 1) Référentiel de formation des assistantes maternelles pour l'allaitement.
- 2) La consultante en lactation : référent pour les assistantes maternelles.
- 3) Plaquette d'information « Allaitement et mode de garde » à l'usage des mères et des assistantes maternelles.

IX Conclusion.

X Bibliographie.

XI Annexe.

Recommandations de l'AFSSA (agence française de sécurité sanitaire des aliments), « Comment recueillir, conserver et transporter le lait maternel », qui est le contenu actuel de la formation des assistantes maternelles.

*Avant que ma vie ne démarre à proprement parler,
je piaillais et je tétais, comme tout le monde; sauf qu'en l'occurrence
je m'échinai sur deux énormes seins noirs satinés.
Selon la tradition africaine, je poursuivis allègrement ma besogne
jusqu'à l'âge de deux ans et demi,
après quoi ma nourrice zouloue prit le rôle de nounou.
C'était une femme gaie, douce et chaleureuse,
qui me serrait contre son sein
et caressait mes boucles dorées d'une main si imposante
qu'elle semblait étreindre toute ma tête entre ses doigts.
Bryce Courtenay, la puissance de l'ange, 1989 (1).*

I Introduction

Dans le cadre de ma pratique professionnelle de puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de consultante en lactation en formation, ma mission est de soutenir la parentalité et l'allaitement. Je me suis particulièrement investie dans l'accompagnement des mères qui allaitent leurs bébés à la sortie de la maternité quand elles continuent d'allaiter. J'ai alors été confrontée à leurs difficultés quand elles désiraient poursuivre l'allaitement à la reprise du travail.

S... 4 mois a inspiré mon sujet. La reprise de travail de sa maman, bien que préparée et accompagnée lors des rencontres à la PMI (adaptation chez l'assistante maternelle, information sur le recueil et la conservation du lait maternel) a abouti à une rupture de garde au bout de deux semaines d'accueil.

Mes motivations pour ce travail émanent d'un questionnement sur la problématique de l'enfant allaité accueilli chez une assistante maternelle. D'autant que j'ai constaté que de nombreuses mères qui allaitent, sèvent leurs bébés de 3 mois à la reprise du travail, alors que l' Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Haute autorité de santé (HAS) recommandent un allaitement exclusif jusqu'à 6 mois et de poursuivre l'allaitement ensuite quand l'alimentation est diversifiée.

A partir de cela je me suis posée la question suivante :

Comment pouvons-nous en tant que consultante en lactation, favoriser l'accueil d'un enfant allaité chez une assistante maternelle ?

Avant de répondre à cette question, il m'a semblé nécessaire de présenter le cadre institutionnel, « **les orientations de la DPMI de l'Essonne pour 2006-2010** », afin de mieux cerner les missions, le fonctionnement et tout particulièrement la politique du département en matière d'allaitement d'une part, et les actions en faveur des assistantes maternelles d'autre part. Pour étayer mon propos, je me suis également appuyée sur les objectifs du plan nutrition santé (PNNS).

J'ai ensuite expliqué en quoi consiste la formation obligatoire des assistantes maternelles et son contenu sur l'allaitement.

Pour être en mesure de répondre à ma question :

J'ai exploré par une étude bibliographique le besoin des mères qui désirent confier un enfant allaité chez une assistante maternelle.

Puis j'ai tenté d'expliquer les difficultés que rencontrent les assistantes maternelles sur le terrain en détaillant les résultats du « groupe-témoin » réalisé avec 5 d'entre elles, ainsi que les propositions de ces professionnelles pour résoudre ces problèmes.

Enfin je me suis appliquée à définir quelle serait ma démarche, quelles actions nous pourrions proposer afin de répondre à ma question.



Carte postale de 1910: « les nounous bretonnes » Éditions la Martinière

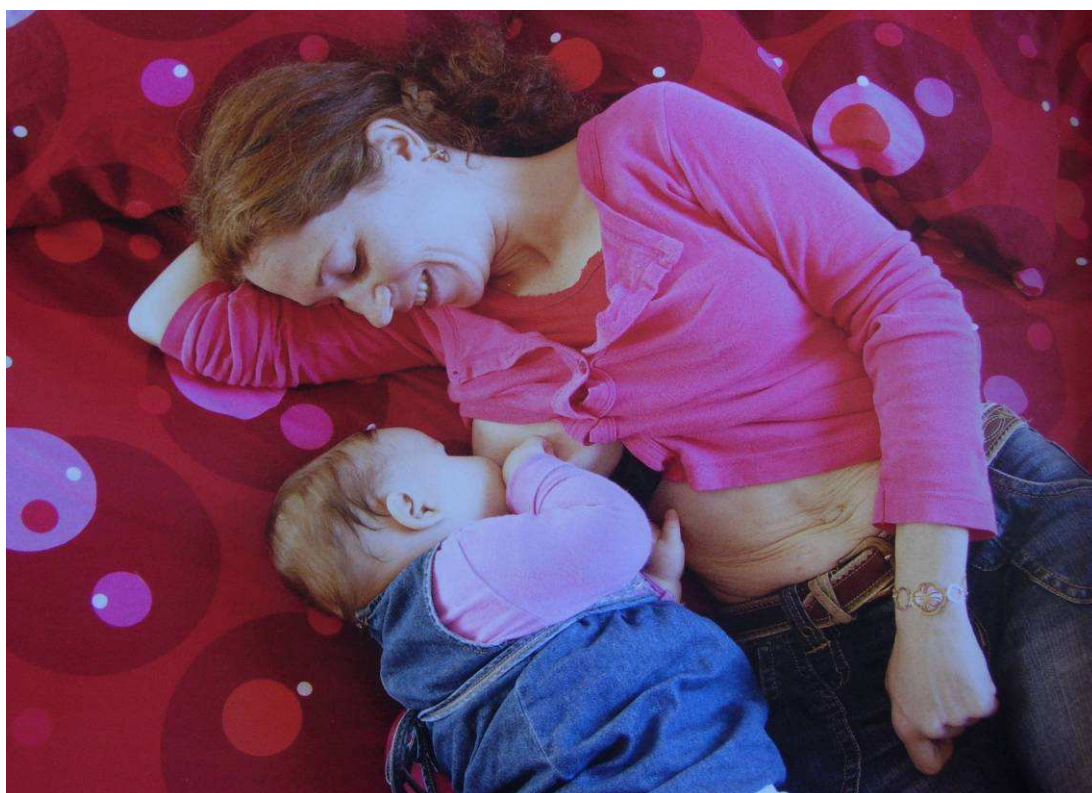
II Les orientations de la DPMI de l'Essonne 2006-2010 avec sa politique en matière d'allaitement

Le rôle de la collectivité départementale a été affirmé par la loi du 18 décembre 1989 qui a défini les missions de la PMI (2). Elle a évolué vers une prise en charge plus globale de la santé au sens de l'OMS de la jeune mère, de l'enfant de moins de 6 ans et des futurs parents.

L'agrément et la formation des assistantes maternelles s'inscrivent dans les actions médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans.

Dans son rapport d'orientations 2006-2010 (3) la DPMI de l'Essonne continue de s'inscrire dans la campagne de promotion de l'allaitement maternel qui constitue un des objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS) de 2005-2010.

Après avoir formé quatre consultantes en lactation et ouvert des consultations de lactation en centre de PMI dans le département, elle a organisé une formation sur l'allaitement pour les professionnels de santé de la petite enfance en 2006.



« Christine-Bertille » Tendresse lactées Suzanne Klein Éditions Singulières

III Les objectifs du PNNS 2005-2010

Dans les 10 objectifs du PNNS, le quatrième concerne la promotion de l'allaitement maternel. Cet objectif est de permettre de dépasser le taux de l'allaitement maternel à la naissance d'environ 55 % en 2005 à 70 % en 2010 et d'augmenter sa durée.

Les actions préconisées dans le PNNS en direction des professionnels des secteurs social et sanitaire sont de:

- Favoriser dans les plans de formation des professionnels, l'apprentissage des éléments pratiques pour la promotion et le soutien des femmes qui allaitent.
- Nommer un professionnel référent sur les questions de l'allaitement, capable d'apporter un soutien y compris par téléphone aux femmes ayant des difficultés.

Je m'appuierai donc sur ces recommandations pour ma démarche du mémoire de consultante en lactation en proposant et en élaborant des actions qui peuvent répondre à ma question: **Comment pouvons-nous en tant que consultante en lactation favoriser l'accueil d'un enfant allaité chez une assistante maternelle ?**



Emmanuelle-Grenadine Tendresses Lactées Suzanne Klein Éditions Singulières

IV Les dispositions légales concernant la Profession d'assistante maternelle et la formation obligatoire



« Visite chez la nourrice » Silvestro Lega , 1873 Éditions de la Martinière

A partir du 17^{ème} et surtout au 18^{ème} siècle, la mise en nourrice se répand dans toutes les couches de la société urbaine française. Dès les origines, l'activité des nourrices a été très réglementée et contrôlée, puis on passe à la gardienne : on ne perd pas de vue le caractère alimentaire de la fonction mais on vient lui adjoindre un rôle de garde.

C'est en 1977, dans la loi du 17 mai, qu'apparaît le terme d'assistante maternelle (4). La loi du 12 juillet 1992 rend obligatoire la formation des assistantes maternelles (5). Dans la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels, la formation devient obligatoire avant l'accueil (6).

Par le décret du 20 avril 2006 et l'arrêté du 14 septembre 2006, les modalités de cette formation préalable à l'accueil sont définies : le contenu correspond au module I du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) petite enfance « prise en charge de l'enfant à domicile » (7). Dans les connaissances à acquérir figure : « l'alimentation de l'enfant de 0 à 6 ans avec l'alimentation lactée dont l'allaitement maternel ».

Je me suis donc intéressée à la formation dispensée sur ce sujet pour les assistantes maternelles dans le département de l'Essonne. Il y est traité des questions suivantes à partir des recommandations de l'agence française de sécurité sanitaire (AFSSA) : « Comment recueillir le lait maternel, le conserver, le transporter et le réchauffer » (document en annexe).

V Allaitement et travail qu'en disent les publications aujourd'hui ?

La reprise du travail de la mère après le congé maternité est un passage délicat pour celle-ci et pour l'enfant. La poursuite de l'allaitement permet d'adoucir la séparation et l'entrée en mode de garde. Le travail est toutefois le plus souvent synonyme de sevrage définitif de l'enfant. Par manque d'information, de nombreuses femmes se plient à « des plans de sevrage », suggérés avec plus ou moins d'insistance par l'entourage, les professionnels de santé ou la structure de garde qui accueille l'enfant.

Néanmoins le message commence à passer de mieux en mieux: il est possible de continuer à allaiter après la reprise du travail. D'après C. Didierjean-Jouveau il n'y a pratiquement que des avantages à le faire pour la mère et pour l'enfant (8). Le lait maternel reste l'aliment le mieux adapté au bébé, par sa digestibilité et sa protection contre l'infection. A long terme les effets de l'allaitement sont « doses-dépendants », c'est à dire proportionnels à la quantité de lait maternel consommée. Les mères reprenant souvent le travail avant les 6 mois du bébé, elles peuvent être motivées pour tirer leur lait afin que leur enfant reçoive du lait maternel.

L'auteur poursuit en précisant que les mères qui ont vécues cette expérience décrivent : « une séparation adoucie pour l'enfant et sa mère, une moindre jalousie entre la mère et la personne qui l'accueille, la joie de la tétée des retrouvailles, l'assurance du lien sauvegardé ».

Comment faire en pratique pour continuer d'allaiter après la reprise du travail?

J'ai consulté le dossier élaboré par CDJJ qui dit que pour réussir à continuer d'allaiter après la reprise du travail, il faudrait:

- savoir que c'est possible,
- être soutenue par son entourage, les professionnelles, d'autres femmes ayant vécu cette expérience et la personne qui s'occupe de l'enfant.

En pratique CDJJ, poursuit en indiquant qu'il ne faut pas s'inquiéter si le bébé refuse le biberon, il l'acceptera de la personne qui le garde puisqu'il en comprendra la nécessité et l'utilité. D'après cet auteur, l'enfant fera la différence entre « je suis avec

maman et je peux téter et quand maman n'est pas là, je ne peux pas téter ».

Un autre spécialiste Jack Newman (9) insiste sur le fait que pour réussir à concilier travail et allaitement, il est important de « s'assurer de la collaboration ou au moins de la neutralité bienveillante de l'assistante maternelle ».

Jack Newman poursuit :

« Elle aura besoin d'être informée sur la façon de manipuler le lait maternel, sur les rythmes de l'enfant allaité, sur le fait que l'on peut utiliser d'autres ustensiles que le biberon (tasse, cuillère...) afin d'être rassurée, car la peur crée souvent des problèmes surtout si elle n'a jamais accueilli de bébé allaité. Elle devra également connaître les souhaits de la mère quant à la prise en charge de l'enfant en ce qui concerne le maternage de l'enfant allaité. La mère peut également désirer donner la tétée à son bébé chez l'assistante maternelle le soir ou en revenant le midi. Cela peut être vécu comme une intrusion, aussi est-il nécessaire d'en parler, de faire un essai et de voir si cela est compatible avec l'activité de l'assistante maternelle qui accueille d'autres enfants. La mère discutera de la manière dont elle souhaite que l'assistante maternelle gère la situation, quand le bébé réclame et qu'elle est sur le point d'arriver et qu'elle a les seins gorgés de lait.

En conclusion, pour ces deux auteurs :

Il est possible pour une maman de reprendre le travail tout en poursuivant l'allaitement si elle le désire, grâce à une « nounou » aidante et compétente.

Afin d'illustrer ces propos le témoignage d'une mère dans « allaiter aujourd'hui » :(10)

Merci Nounou

C'est grâce à toi que j'ai pu reprendre des études tout en poursuivant l'allaitement, qui était si important pour moi, pour le bébé et pour son papa. Toi qui n'avais jamais gardé d'enfant allaité, toi qui n'avais pas pu nourrir tes quatre enfants faute de soutien, tu t'es jetée dans l'aventure avec générosité, heureuse de contribuer à donner le meilleur des laits... Quand je vois R... te câliner, je suis sûre que c'est sa façon de te remercier.

Souviens-toi des premières fois où je t'ai confié R... pour 3 ou 4 heures : une tétée

avant, une tétée après, pour soulager mes seins gonflés, et du lait tiré/congelé/décongelé entre les deux... Les biberons de mon lait encombraient ton congélateur! Merci pour cette souplesse d'organisation, merci pour ton canapé confortable qui a accueilli bien des tétées.

Face à d'autres mamans qui faisaient les réflexions habituelles (« la pauvre ses seins vont tomber », « il tète encore », « c'est dégoûtant ce lait congelé »), tu as expliqué sereinement les bienfaits de l'allaitement maternel. Tu es venue te renseigner aux réunions de mères, tu en as parlé à d'autres assistantes maternelles, tu affiches chez toi des informations et de belles photos d'enfants au sein... Bref tu joues un rôle formidable, et déjà de futures mamans ont été conquises en t'entendant parler de l'allaitement.

Je t'envoie toute ma reconnaissance et toute mon affection, en souhaitant aux autres mamans qui partent travailler de trouver autant de soutien chaleureux.

Y C maman



« Murielle-Fleur » Tendresses Lactées Suzanne Klein Éditions Singulières

VI Méthode de constitution et de recueil des témoignages du groupe-témoin

Pour réaliser ce groupe-témoin j'ai choisi une nouvelle commune sur mon secteur d'activité afin de ne pas biaiser les résultats avec des assistantes maternelles que je connaissais auparavant. Le choix de la commune a également été motivé par l'existence du relais assistante maternelle (RAM) avec qui je pouvais travailler en partenariat.

L'animatrice du RAM a contacté par téléphone les assistantes maternelles qui fréquentaient le relais et a retenu les 5 professionnelles intéressées et disponibles à la date prévue. Une réunion a eu lieu le soir au RAM de Montlhéry en présence de l'animatrice et de moi-même. Nous avons pris des notes afin que le discours des professionnelles soit retranscrit de façon neutre et précise.

Au départ la réunion a débuté par un tour de table pour les présentations, puis la séance s'est ouverte par l'énoncé au groupe du but de ce travail, à savoir leur participation à la récolte de données pour ma recherche, base de mon mémoire. Puis j'ai lu au groupe l'histoire de « **S...petite fille de 4 mois, bébé allaité qui au bout de deux semaines d'accueil a subi une rupture de garde, alors que sa mère donnait son lait à l'assistante maternelle** ».

J'ai alors utilisé une question ouverte, « selon vous que s'est il passé ? », chaque assistante maternelle a pris la parole librement. Après la réunion, j'ai collecté les notes de l'animatrice et les miennes. Celles ci ont été retranscrites, puis classées en fonction des différents thèmes s'en dégageant.

En voici la restitution :

Un tour de table montre que les assistantes maternelles présentes ont l'expérience personnelle de l'allaitement et que l'une d'entre elles a participé à un groupe de travail sur le sujet : élaboration d'une plaquette, conseils pratiques pour l'accueil par une

assistante maternelle d'un enfant allaité. Toutefois, ces professionnelles n'ont pas bénéficié de formation sur le sujet puisqu'elles ont été agréées avant les nouvelles dispositions.

Les assistantes maternelles disent d'emblée que, lors des premiers contacts avec les parents, elles ne parlent pas de la possibilité de la poursuite de l'allaitement parce que traditionnellement la reprise du travail de la mère est associée au sevrage de l'enfant. Elles disent « Ce n'est pas dans les mœurs et nous ne posons pas la question aux mères en général ».

Les difficultés dans la prise en charge de S... enfant allaité sont identifiées par le groupe et sont traduites dans ces propos :

« L'enfant a eu du mal à prendre le biberon avec sa nounou ».

« Est-ce que le papa avait essayé de donner le biberon avant l'accueil ? ».

« L'assistante maternelle a saturé et était dépassée par la situation ».

« Y a-t-il eu suffisamment de contacts et de dialogue avec la maman ? ».

« Il y a eu trop de contraintes liées au temps à consacrer au bébé pour le nourrir souvent, avec un rythme irrégulier et sûrement des difficultés dans la prise en charge des autres enfants ».

« Quand on donne un lait maternisé, le rythme alimentaire de l'enfant est différent ».

« L'enfant allaité demande beaucoup de temps ».

« C'est difficile pour nous de donner un biberon, si le bébé est toujours au sein car il cherche à se nicher ».

« La rupture de garde a été rapide, le lait maternel avait-il une odeur qui dérange ? Est-ce qu'il n'aurait pas tourné par une mauvaise conservation ».

« L'enfant devait refuser de boire chez la nounou ».

« Ce n'est pas facile de donner un produit humain et d'être en contact avec le lait intime ».

« La mère n'était peut-être pas prête à se séparer ».

« Où est notre place en tant qu'assistante maternelle par rapport à la mère surtout si elle désire allaiter à notre domicile, et alors comment allons-nous gérer sa venue par rapport aux autres enfants accueillis ».

« Nous ne savons pas comment donner, conserver, réchauffer du lait maternel ».

Les besoins repérés par les assistantes maternelles pour acquérir des compétences nécessaires à leur travail pour accueillir des bébés allaités:

Unanimement le groupe fait part de son besoin de formation sur l'allaitement maternel.

« Si l'assistante maternelle n'a pas l'expérience personnelle de l'allaitement, elle ne connaît pas le lait de mère » disent-elles.

« Quels sont les besoins des bébés allaités, comment faire, quelle est la fréquence des repas, y a-t-il un rot à faire faire ou pas ?

Comment sont les selles des bébés allaités ?

De quelle autre façon donne-t-on le lait maternel, sans biberon?

Comment le conserver, le réchauffer et dans quelles quantités ?

Comment aborder le sujet avec la maman, faire une bonne adaptation et surtout savoir répondre aux questions des mamans autour de la poursuite de l'allaitement à leur domicile ».

VII Analyse – Discussion

Les résultats de ce travail à partir du groupe-témoin m'amènent à l'analyse suivante.

Les assistantes maternelles pensent qu'elles seraient en difficulté devant le rythme alimentaire irrégulier des bébés allaités. Avec le lait de femme, la vidange gastrique est plus rapide qu'avec une préparation pour nourrissons. En effet la digestibilité du lait humain est plus grande. De plus, les enfants allaités en consomment généralement des volumes inférieurs lors des tétées.

Elles utilisent le terme « lait maternisé » pour parler des PPNRS, on pourrait penser qu'il existe dans leur esprit une certaine équivalence avec le lait humain. Or le lait humain est un liquide biologique de l'espèce qui, comme pour tous les mammifères correspond aux besoins de leurs petits.

Pour elles, l'usage du biberon comme façon de nourrir les enfants en garde semble une évidence, toutefois la question est posée pour connaître les autres possibilités.

Si en théorie il est préférable de donner le lait maternel à la tasse ou à la cuillère afin que le bébé ne fasse pas une confusion sein-tétine, dans la pratique cela peut ne pas être simple pour une assistante maternelle.

Le maternage des enfants allaités est perçu comme demandant un surcroît d'attention, les assistantes maternelles craignent que ce maternage soit difficile à concilier avec la prise en charge des autres enfants.

Il est parfois bien difficile voire impossible qu'un seul adulte réponde aux besoins de plusieurs enfants en même temps, il semble alors que la seule solution soit de s'occuper d'un seul et que les autres attendent. Une réflexion sur les différents types de maternage et leurs pratiques (portage) permettrait une réponse alternative à cette difficulté (11).

Dans la manipulation du lait maternel, il y a deux aspects :

Ce qui est de l'ordre technique avec les quantités à donner, comment le réchauffer et le conserver et ce qui est des représentations avec l'odeur et la gestion d'un produit venant du corps.

L'odeur peut rebuter, il est vrai que le lait humain qui a été congelé a parfois une odeur caractéristique de savon ou encore de rancidité. Une légère odeur de savon n'est pas dommageable et n'entraîne pas le rejet du lait par l'enfant. Cette odeur serait attribuable à un changement dans la structure des lipides associé aux effets des multiples cycles congèle-dégèle du dégivreur automatique des réfrigérateurs-congélateurs.

Quant à l'odeur de rancidité elle serait plutôt causée par la digestion des lipides lorsqu'une mère a une activité plus intense de la lipase que d'autres. (12)

Si ces professionnelles ont bien perçu les particularités d'utilisation du lait maternel (comment le donner, le conserver, le réchauffer), il me semble également important et nécessaire de travailler sur l'accueil de ces mamans et de leurs bébés. La dimension relationnelle permet d'élaborer et de construire le projet d'accueil d'un enfant allaité en respectant la place de chacun avec ses désirs et ses attentes. La séparation dans le cadre de la reprise du travail est toujours un moment sensible et difficile pour une mère qui doit confier son bébé. Les représentations sur le lait maternel peuvent amener à des ruptures de garde qui sont dommageables pour l'enfant.

L'analyse de ce travail, m'amène à dire que devant les préoccupations et l'intérêt de ces professionnelles à accueillir les bébés allaités, la volonté d'acquérir un savoir-faire et un savoir-être dans ce domaine, il est nécessaire de créer un référentiel de formation spécifique. De plus, compte tenu des recommandations on peut penser qu'il y aura de plus en plus de femmes allaitant à la reprise du travail et donc de plus en plus besoin d'assistantes maternelles pouvant accueillir les bébés allaités.

Les assistantes maternelles ont besoin d'être compétentes pour répondre à la demande et accompagner les mères qui désirent poursuivre l'allaitement. Dans la mesure où la promotion de l'allaitement maternel selon les directives de l'OMS fait partie des objectifs de santé publique pour la DPMI de l'Essonne, il apparaît pertinent qu'elle puisse développer des actions de formation auprès des assistantes maternelles qui en accueillant les bébés de 3 mois sont des acteurs prépondérants de cette politique de santé publique.

VIII Actions proposées à partir des besoins des mères et des assistantes maternelles

1) Formation sur l'allaitement pour les assistantes maternelles.

Établir avec précision le nouveau référentiel de la formation obligatoire des assistantes maternelles, pour tenir compte de l'allaitement maternel.

Les données recueillies permettent d'élaborer le référentiel en intégrant les thèmes suivants :

- Définition d'une « Nounou attentionnée »
- Accompagnement, soutien au projet maternel d'allaiter en travaillant.
- Gestion de la séparation mère-enfant et de la poursuite de l'allaitement.
- Maternage des enfants et particularité du rythme du bébé allaité.
- Spécificité du lait maternel : conservation, congélation, manipulation, etc.
- Représentations du lait humain.

Lors du bilan de fin de formation ce référentiel pourra être réajusté.



« Laurence-Maé » Tendresses Lactées Suzanne Klein Éditions Singulières

2) Une consultante en lactation référent pour les assistantes maternelles

Cette professionnelle de santé soutiendra et encouragera les assistantes maternelles qui accueillent les bébés allaités. Au sein du service de PMI, elle sera la personne-ressource qui favorisera le soutien de l'allaitement maternel par les assistantes maternelles.

Outils nécessaires:

Mise en place de réunions à l'intention des futures mères et des assistantes maternelles afin de les informer, de les accompagner dans le projet d'accueil des bébés allaités, en partenariat avec les relais d'assistantes maternelles et les services d'accueils familiaux.

Mise en place d'une ligne téléphonique afin d'être disponible sur le terrain et de pouvoir répondre à la demande dans les meilleurs délais (entretiens téléphoniques, visites à domicile).

Évaluation et réajustement des actions mises en place.

3) Création d'une plaquette d'information dans le département de l'Essonne.

Le conseil général des Hauts de Seine a édité une plaquette d'information à destination des mères « conseils aux mères qui désirent poursuivre l'allaitement de leur enfant accueilli en crèche ou chez un assistant maternel ». La diffusion d'une plaquette par les professionnelles de santé de la PMI de l'Essonne permettrait d'informer et d'encourager les mères qui allaitent à poursuivre leur allaitement à la reprise de leur travail.

4) Calendrier-Moyens

Ces actions s'inscrivent dans les orientations de la DPMI, elles devraient pouvoir se mettre en place dès 2008.

La politique actuelle de la DPMI favorise et encourage les actions collectives, ces propositions sont réalisables sur le terrain en partenariat avec les consultantes en lactation de la PMI du département.

Je souhaiterais personnellement grâce à ce mémoire être pilote local de ce projet à la Maison des solidarités de Marcoussis en Essonne.

IX Conclusion

Une des politiques de santé publique du Département de l'Essonne est de favoriser l'allaitement maternel. Afin de promouvoir l'allaitement maternel, la collectivité a mis en place entre autres un plan de formation pour les professionnelles de la petite enfance. J'ai tenté de démontrer l'importance d'étendre cette formation aux assistantes maternelles afin qu'elles puissent accueillir les bébés allaités.

Le but de ce travail était de :

- sensibiliser la DPMI, à l'importance de la formation des assistantes maternelles en matière d'allaitement afin que chaque mère qui le désire puisse allaiter tout en travaillant, être valorisée, accompagnée dans son projet par des professionnelles compétentes ;
- souligner l'intérêt en Essonne d'une consultante en lactation qui pourrait être une personne ressource pour que les assistantes maternelles soient soutenues et encouragées dans leur projet d'accueillir les bébés allaités.

Les mères trouveront alors aisément :

« La nounou bienveillante et compétente qui accepte le lait maternel » dont parlent C Didierjean-Jouveau et Jack Newman dans leurs ouvrages.

X Bibliographie

- 1) Didierjean-Jouveau C., « Anthologie de l'allaitement », Jouvence Éditions, 2002.
- 2) Loi 89-899 du 18 décembre 1989, relative à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance (PMI), JO du 19 décembre 1989.
- 3) DPMI, Projet d'orientation de la direction de la protection maternelle et infantile de l'Essonne 2006-2010, du 04/09/2006.
- 4) Loi 77-505 du 17 mai 1977, concernant les assistants maternels, JO du 18 mai 1977.
- 5) Loi 92-642 du 12 juillet 1992 relative aux assistants maternels, JO du 14 juillet 1992.
- 6) Loi 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels, JO du 28 juin 2005.
- 7) Décret du 20-04-2006 et arrêté du 14-09-2006, relatifs à la formation obligatoire avant accueil et son contenu (module du CAP petite enfance), JO du 22 avril 2006.
- 8) Didierjean-Jouveau C., « Allaitement et travail », Allaiter aujourd'hui, n°53, 2002.
- 9) Newman J., Pitman T., « L'allaitement, comprendre et réussir », Jack Newman Communications, 2006.
- 10) Comet Y., « Allaitement et travail, témoignage », Allaiter aujourd'hui, n°53, 2002.
- 11) Didierjean-Jouveau C., « porter bébé (avantages et bienfaits) »
- 12) Baudry M, Chiasson S, Lauzière j, « Biologie de l'allaitement » Presses de l'université du Québec, 2006.

XI ANNEXE

Les recommandations de l'Afssa:

Comment bien recueillir, conserver et transporter le lait maternel en toute sécurité

Contenu actuel de la formation des assistantes maternelles sur l'allaitement dans l'Essonne.